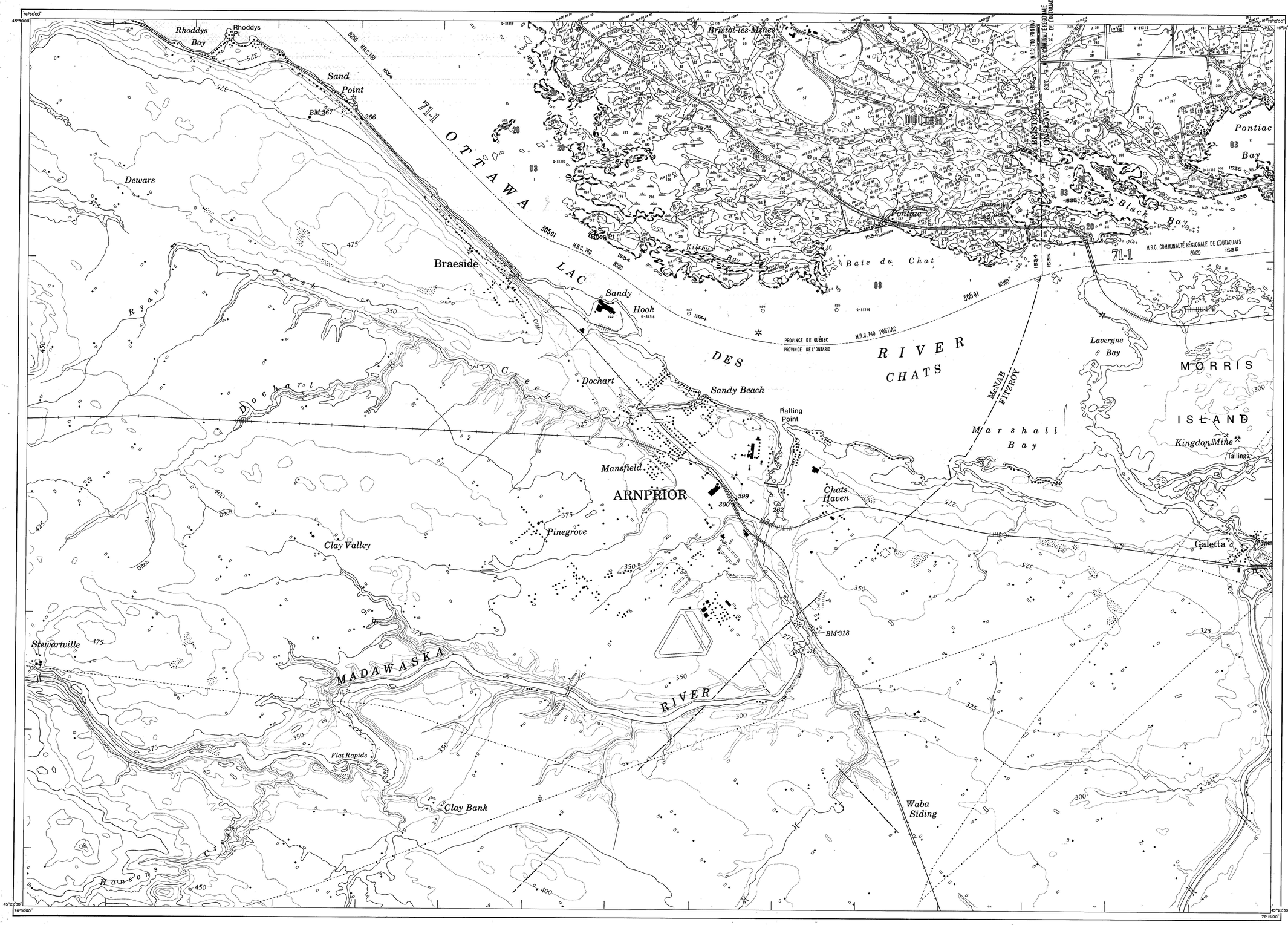

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

		Tendance naturelle	Tendance régénérée
Résineux	R	F1(Tg)	F1(Pg)
— — (aucune essence composante prédominante)	R (E)	F1(R)	F1(P)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)	F1(Y (E))	F1 (N (E))
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)	F1 (E)	F1 (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)	F1 (S)	F1 (S)
— — à pin gris	R (PG)	F1 (PG)	F1 (PG)
— — à pin rouge	R (PR)	F1 (PR)	F1 (PR)
— — à thuya (cèdre)	R (C)	F1 (C)	F1 (C)
— — à peuplier	R (Pe)	F1 (Pe)	F1 (Pe)
— — à sapin	R (SAB)	F1 (SAB)	F1 (SAB)
— — (plantation)	R p	F1 p	F1 p
Pessière	C		
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupant plus de 75% de la portion résin.)	C (E)		
— — (aucune essence composante prédominante)	C (E)		
— — à thuya (cèdre)	C (PG)		
— — à mélèze	C (MEL)		
— — à peuplier	C (Pe)		
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)		
— — à pin gris	C (PG)		
— — à pin rouge	C (PR)		
— — à sapin et/ou épinette	C (S)		
— — (plantation d'épinette blanche)	C(P.S)		
— — (plantation d'épinette noire)	C(P.E)		
— — (plantation d'épinette rouge)	C(P.R)		
Sapinière	S		
— — de sapin et/ou épin. blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)		
— — (aucune essence composante prédominante)	S (S)		
— — à thuya (cèdre)	S (C)		
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)		
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)		
— — à pin gris	S (PG)		
— — à pin rouge	S (PR)		
— — à peuplier	S (Pe)		
— — (plantation de sapin baumier)	S(P.B)		
Pinède à pin blanc	PB		
— — — avec pin rouge	PB(PR)		
— — — et/ou rouge (Tb occupant plus de 75% de la portie résineuse)	PB(PR)		
— — — (aucune essence composante prédominante)	PB (PB)		
— — — avec thuya (cèdre)	PB (C)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (E)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (E)		
— — — avec mélèze	PB (MEL)		
— — — avec pin gris	PB (PG)		
— — — avec peuplier	PB (Pe)		
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB (S)		
— — — (plantation)	PB p		
Pinède à pin rouge	PR		
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PR (PR)		
— — — (aucune essence composante prédominante)	PR (PR)		
— — — avec thuya (cèdre)	PR (C)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)		
— — — avec mélèze	PR(MEL)		
— — — avec pin blanc	PR (PB)		
— — — avec peuplier	PR (Pe)		
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PR (S)		
— — — (plantation)	PR p		
Cédrière	C		
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)		
— — (aucune essence composante prédominante)	C (C)		
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)		
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)		
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)		
— — à pin gris	C (PG)		
— — à peuplier	C (Pe)		
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)		
— — (plantation)	C(P.C)		
Peuplerai	Pe		
— — (le peuplier occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pe (Pe)		
— — (aucune essence composante prédominante)	Pe (E)		
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pe (E)		
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pe (E)		
— — avec mélèze	Pe(MEL)		
— — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pe (PB)		
— — avec pin gris	Pe (PG)		
— — avec sapin et/ou épinette blanche	Pe (S)		
— — (plantation)	Pe p		
MÉLÈZIN	MEL		
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	MEL(MEL)		
— — (aucune essence composante prédominante)	MEL(E)		
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	MEL(E)		
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	MEL(E)		
— — à mélèze	MEL(MEL)		
— — à pin blanc et/ou pin rouge	MEL(PB)		
— — à pin gris	MEL(PG)		
— — à pin rouge	MEL(PR)		
— — à sapin et/ou épinette blanche	MEL(S)		
— — (plantation de mélèze européen)	MEL(L)		
— — (plantation de mélèze japonais)	MEL(J)		
— — (plantation de mélèze laricin)	MEL(L)		

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

		Tendance naturelle	Tendance régénérée
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (Tg)	F1 (P.G)	F1 (P.G)
— — — — — avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (P.B)	F1 (P.B)
— — — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1(P.R)	F1 (P.R)
— — — — — avec résineux	F1 (S)	F1 (S)	F1 (S)
— — — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)	F1 (S)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E)	F1 (E)
Bétulaie à bouleaux blancs avec sapin	BB (S)	BB (S)	BB (S)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)	BB (E)
— — — — — avec pin gris	BB(PG)	BB (P.G)	BB (P.G)
— — — — — avec pin blanc	BB(PB)	BB(P.B)	BB(P.B)
— — — — — avec pin rouge	BB (PR)	BB (P.R)	BB (P.R)
— — — — — avec résineux	BB (R)	BB (R)	BB (R)
Bétulaie à bouleaux jaunes avec pin blanc	BJ(PB)	BJ(P.B)	BJ(P.B)
— — — — — avec épinette	BJ (E)	BJ (E)	BJ (E)
— — — — — avec résineux	BJ (R)	BJ (R)	BJ (R)
Peuplerai avec sapin	Pe (S)	Pe (S)	Pe (S)
— — — avec pin gris	Pe(PG)	Pe(P.G)	Pe(P.G)
— — — avec pin blanc	Pe (P)	Pe(P.B)	Pe(P.B)
— — — avec pin rouge	Pe (P)	Pe (P.R)	Pe (P.R)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)	Pe (E)
— — — avec résineux	Pe (R)	Pe (R)	Pe (R)
Cédrière avec sapin	C (S)	C (S)	C (S)
Érablière résineuse	Er R	Er R (P)	Er R (P)
— à pin blanc	Er(PB)	Er(P.B)	Er(P.B)
— à pin rouge	Er(PR)	Er(P.R)	Er(P.R)
Mélangés à feuillus tolérants	M Fl	M Fl (P)	M Fl (P)
— — sur station humide	M Fl h	M Fl (P)	M Fl (P)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F		
— — d'essences intolérantes	F1		
— — d'essences tolérantes	F2		
— — sur station humide	F2		
— — (plantation)	F p		
Bétulaie à bouleaux blancs	BB		
— — à bouleaux jaunes	BJ		
Peuplerai	Pe		
Érablière rouge	Er		
Chênaie	Ch		
— à bouleaux blancs	Ch (B)		
— à bouleaux jaunes	Ch (J)		
— à pin blanc	Ch (P)		
— à feuillus d'essences intolérantes	Ch (F1)		
— à feuillus d'essences tolérantes	Ch (F2)		
Plantation d'érable à sucre	Er S p		
— de bouleau jaune	BeJ p		
— de bouleau blanc	BeB p		
— de peuplier hybride	PeH p		

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épaisse légère	cpl
Chablis partiel	ch
Épidémie légère	ef
Brulis partiel	brp

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊗ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brulis	br
Chablis total	cht
Épidémie sévère	es
Verglas	v
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (cas)	0-30 ans
30 "	31-60 "
50 "	61-80 "
70 "	81-100 "
90 "	101-120 "
120 "	121 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30(ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
90-50 "	50-90 "
90-50 "	50-90 "
90-50 "	50-90 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulier: Peuplé à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieux irrégulier: Peuplé à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre 60 et 120 ans. Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 90 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	ecrus
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Abrupte	91 et plus	a
Superficie entourée de pentes > 61%		s

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 61-80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%-61%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%-40%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1 C1 cp 50 m 01 — 1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8
1 = défoliation
2 = classe de pente
3 = classe d'âge
4 = origine
5 = classe de hauteur
6 = classe de densité
7 = sous group. d'essences
8 = groupement d'essences

F 1 R 6 ch 01 — 1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7
1 = classe de pente
2 = classe d'âge
3 = origine
4 = classe de hauteur
5 = classe de densité
6 = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : G.L.L. CONSULTANTS
SIGNATURE: G. L. L.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne : 1981; Année de publication : 1983; Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

7 71-1

Région administrative: 7
Unité de gestion: 71
Unité d'aménagement: 1
Unité de sondage:

000 00 20*

Mode de tenure ou de gestion: 0
Bloc d'aménagement: 0
Concessionnaire ou autres: 2

Bassin hydrographique: 30
Bassin primaire: 5
Bassin secondaire: 01

Unité de gestion privée: 711

Municipalité: 80
Division de recensement: 50*
Municipalité:
Cadastre:

Parcelle: 1535 *

Région écologique: 2a
M.R.C. 740 PONTIAC *

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 82/4/1
Déclinaison magnétique : 13.° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-F-10	31-F-9	31-G-12	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-F-7	31-F-8	31-G-5	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-F-2	31-F-1	31-G-4	

31 F/8 N.O.

UG 71

2
57